



GIPT

Communiqué de presse

10 février 2026

POMME DE TERRE TRANSFORMÉE : UN IMPERATIF DE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES EQUILIBRÉES

À trois semaines de la clôture des négociations commerciales, la filière française de la pomme de terre transformée appelle à une mobilisation responsable et collective. Les discussions en cours avec la grande distribution interviennent à un moment clé, à la charnière entre la campagne 2025/2026, déjà engagée, et la campagne 2026/2027, en cours de construction. Dans ce contexte, la priorité doit être donnée à la recherche d'accords commerciaux équilibrés, condition indispensable à la stabilité économique future de la filière.

Un marché en phase d'ajustement

Les indicateurs récents confirment un net ralentissement de la consommation en France. Selon le panel Kantar, les ventes de produits à base de pomme de terre reculent de 7 % en volume en grande distribution, dans un contexte de prix moyens globalement stables. Ce signal appelle à une lecture partagée de la situation et à des réponses mesurées, compatibles avec les cycles agricoles et industriels.

La contractualisation comme cadre de référence en France

La filière française de la pomme de terre transformée repose sur la contractualisation de présaison. En moyenne pluriannuelle, 80 % des volumes transformés par les adhérents du GIPT sont issus de contrats conclus sous le régime EGALIM.

Cette année, compte tenu de la récolte et de surfaces de plantations en hausse, la proportion atteint quasiment les 100 %. Il n'y a quasiment aucun achat sur le marché libre. La matière première agricole (MPA) issue de ces contrats doit ensuite être intégrée dans les relations commerciales entre transformateurs et distributeurs : le principe de non-négociabilité de la MPA est inscrit dans la loi.

Une trajectoire des surfaces à ajuster pour la prochaine campagne

Les surfaces engagées pour la campagne 2026/2027 doivent s'inscrire à un niveau plus en phase avec les débouchés qu'en 2025. Cette adaptation nécessaire de l'offre, appréciée individuellement par les producteurs et intégrée par les industriels, vise à rétablir à la fois la compétitivité des outils de transformation et la viabilité économique des exploitations agricoles, dans un environnement de coûts durablement élevés et dans le respect des engagements contractuels existants.

Une responsabilité collective, de la production à la distribution

Les décisions issues des négociations commerciales en cours conditionnent la campagne 2026/2027, dont la récolte démarre en septembre-octobre 2026, et les équilibres futurs de la filière. Leur aboutissement constitue le premier levier d'action collectif.

À ce titre, les adhérents du GIPT appellent les pouvoirs publics à veiller au respect effectif des accords interprofessionnels par l'ensemble des acteurs, de la production, de la transformation et de la distribution agissant sur le territoire national.

Ils appellent également les clients de la grande distribution à mettre en cohérence leurs pratiques avec les engagements qu'ils ont pris, en appliquant la charte signée au niveau national et en respectant leurs propres déclarations publiques en faveur du respect des lois EGALIM. A date, les demandes de la GMS à leurs fournisseurs industriels sont excessives, entre déflation injustifiée et menaces de déréférencement pour de nombreux acteurs de la filière. Il est temps de retrouver le chemin d'une négociation commerciale équilibrée, compatible avec les réalités agricoles et industrielles.

Le GIPT est l'interprofession reconnue par les pouvoirs publics pour la pomme de terre destinée à l'industrie (féculerie et industrie alimentaire). Il réunit les organisations nationales des producteurs (**UNPT, FNSEA et Coordination rurale**) et des industriels de la féculerie (**CSF**, Chambre Syndicale de la Féculerie) et de la transformation (**FNTPT**, Fédération Nationale des Transformateurs de Pommes de Terre). Il a pour mission notamment d'élaborer les accords interprofessionnels, de promouvoir une politique active de recherche, et de défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques.

Contact : Bertrand OUILLON – bertrand.ouillon@gipt.net

06 23 17 39 61